



UDVN – FNE 83

(Affiliée à F.N.E. - PACA)

**Union Départementale pour la sauvegarde de
la Vie, de la Nature, et de l'Environnement.**

Adresse postale : Mas St Pierre 379, chemin du Carry
83310 COGOLIN

Fax 08 26 38 83 61 Adresse mail : info@udvn83.fr

Site web : <http://www.udvn83.fr>



La Crau, le 3 janvier 2018.

COMTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2017

L'UDVN-FN83 a tenu son assemblée générale ordinaire le 25 novembre 2017, à partir de 9 heures, salle Beausoleil à Grimaud.

Sur les 39 associations membres de l'UDVN83 à jour de leur cotisation 2017, 18 associations étaient présentes, 05 étaient représentées, et 1 adhérent individuel (représenté).

Deux associations invitées étaient aussi représentées et n'ont pas pris part au vote.

Les statuts de l'UDVN-FNE 83 ne fixent pas de quorum. L'assemblée a pu valablement délibérer

1- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2016

Le Procès verbal de l'assemblée générale 2016 a été approuvé à La majorité absolue des présents et représentés.

2- Rapport moral, présenté par le président, Monsieur Ramon LOPEZ.

Pour l'UDVN-FNE 83 et les associations qui la composent, l'année 2017 a été une année difficile. Je vous l'ai déjà dit l'année dernière, l'année précédente, et probablement celle d'avant. La différence, aujourd'hui, c'est que ce n'est pas moi qui vous le dirai l'année prochaine, car je ne suis plus candidat au poste de président. En effet, je vais bientôt quitter le Var pour emménager dans le Sud-Ouest.

Le changement de président sera peut-être l'occasion pour l'UDVN-FNE 83 de s'adapter à l'évolution des difficultés croissantes qu'elle doit surmonter, dans le combat qu'elle mène pour défendre la nature et l'environnement.

En effet, au prétexte de la crise, l'Etat a entrepris de favoriser la construction, à n'importe quel prix, y compris au prix d'atteintes graves à l'environnement. Et ce à l'aide de lois à la limite de l'inconstitutionnalité, comme la loi « alur », mais aussi celle du 27 Janvier 2017, qui a modifié l'article L.480-13 du Code de l'Urbanisme, pour interdire à la Justice de condamner à la démolition la plupart des constructions édifiées à l'aide d'un permis illégal. Ce qui ne manquera pas d'inciter les élus à en délivrer davantage.

Dans le Var, les mêmes « réseaux » sont toujours à l'œuvre, que ce soit en matière d'Urbanisme, ou de services publics, comme les transports, les déchets ménagers ou du B.T.P.

Non seulement les décisions de Justice sont de moins en moins appliquées, mais elles sont de plus en plus décevantes :

Devant la Justice Administrative, depuis l'assemblée générale 2016, nous avons perdu nos deux recours concernant la plage de Bonnegrâce, et celui contre le PLU de Six-Fours, non pas sur des points de droit, mais parce que les Juges méconnaissent la réalité du terrain, considérant comme parole d'évangile le contenu des dossiers, partiels, des bureaux d'études qui travaillent pour les élus. Jamais le fossé n'a été aussi profond entre le « Var en papier », c'est-à-dire celui des dossiers administratifs, et la réalité du terrain. Une exception : Nous avons gagné, en première instance, contre l'arrêté préfectoral portant autorisation de destruction d'espèces protégées, dans le cadre de la déviation Pierrefeu-Nord. Le ministère concerné a fait appel, et le Groupe PIZZORNO fait tout pour pérenniser l'ISDND du Roumagayrol...

Il nous reste, devant le Tribunal Administratif, les recours concernant le PDU de l'aire Toulonnaise, le PLU de La Crau, le PLU du Rayol et celui de Hyères.

Au Pénal, grâce notamment à des procès-verbaux insuffisants, la plupart des coupables de décharges sauvages ou d'autres infractions s'en sortent relaxés ou avec des condamnations minimales, non dissuasives, et, bien entendu, sans dommages-intérêts pour les parties civiles. (Exemples : Masséna et Icardi (cap Sicié), Médiati sur le Faron ou Pénichot à Bormes.) La DREAL-PACA n'est toujours pas en mesure de dresser procès-verbal des infractions en site classé ou inscrit...

En fait, nos adversaires se sont adaptés à nos moyens d'action. C'est pourquoi j'espère que mon successeur saura en trouver d'autres, qu'ils n'ont pas prévus. Exemples :

-Pour les constitutions de partie civile, nous avons essayé de les faire conjointement avec FNE-PACA, pour au moins avoir moins de frais en cas d'échec. Et jusqu'ici, ça marche : Dans l'affaire de la décharge de Tanneron le Tribunal de Draguignan vient de nous allouer 5000 € de dommages-intérêts. (Il faudra encore les re-gagner en appel, et obtenir le paiement.)

-Pour les PLU, peut-être devrions-nous quelquefois saisir la Commission Départementale de Conciliation en Matière de Documents d'Urbanisme, qui ne se réunit jamais, (c'est à se demander si elle existe encore) mais qui peut, depuis trois ans, être saisie par les associations agréées. Pas d'illusions, la représentation des associations y est symbolique, mais on ne sait jamais... Il faudrait au moins essayer ?

Ce ne sont là que des pistes parmi d'autres. Toutes les idées à la fois géniales et réalistes sont les bienvenues.

Je peux résumer mes cinq ans de présidence en disant : « J'ai fait ce que j'ai pu. » Je suis sûr que l'UDVN-FNE 83 peut faire mieux, et je compte, pour cela, sur mon successeur.

Le rapport moral est voté à la majorité absolue (unanimité) des présents et représentés.

3- Rapports d'activités, par le président et les vice-présidents :

- Monsieur Michel PIERRE pour l'ouest,
- Messieurs Henri BONHOMME et Jean Paul THYS Pour le centre,
- Monsieur Patrick LAFFITTE pour l'est

Les intervenants exposent les affaires, qui sont simplement citées ci-dessous :

L'ouest Var englobe l'agglomération toulonnaise et concerne plus de la moitié des habitants du département. L'ouest Var de l'UDVN compte 22 associations du Cap Sicié à la vallée du Gapeau jusqu'à Brignoles et Pontévés.

3.1.1 Commissions de suivi de sites

Cette année nous entrons dans les CSS,

a) de la **centrale Biomasse Sylvania** d'INOVA à Brignoles (Jean MATEO, Michel PIERRE) à laquelle nous nous sommes opposés. Son rendement est de 31 % sans exploitation d'énergie thermique. Les émissions d'oxyde d'azote qui sont de 102 tonnes par an sont aussi importantes que celles émises par l'incinérateur de Toulon.

b) de l'**incinérateur Zéphyre de Toulon** géré par Pizzorno (Michel PIERRE, Henri BONHOMME). Sa capacité a été augmentée quand les intrants diminuaient avec l'interdiction de brûler les déchets verts créant un vide de four pour les OMR de St Tropez. Réunion le 12 décembre 2107.

La commission de suivi du PPA plan de protection de l'atmosphère va être réunie en décembre alors que le Conseil d'Etat a ordonné de durcir les PPA.

Or tous les projets locaux sont de plus en plus polluants au Castellet (plus d'aéronefs et plus d'autos, camions et motos), dans la rade (nouvelles lignes de ferries vers la Sardaigne et les Baléares ; projet d'un môle de croisière à Toulon et d'un autre à La Seyne avec 24 ha sur la mer).

Nous avons alerté le Préfet de tous ces projets polluants l'atmosphère auquel s'ajoute celui de BushNS bus à haut niveau de service en remplacement d'un tramway non polluant en contradiction avec la règle ERC : éviter, réduire, compenser.

3.1.2 La collecte des déchets et leurs traitements sont d'actualité. Nous participons au réseau déchets de FNE-Paca, notamment William DUMONT, Joël HERVÉ, Stéphane THOMINE, Jean MATEO, Henri BONHOMME, Ramon LOPEZ, Michel PIERRE, à la préparation du PRPGD plan régional de prévention et de gestion des déchets ; déchets ménagers et assimilés ainsi que du bâtiment.

Nous devons être présents et influents pour que les déchets fermentescibles soient triés à la source alors que Pizzorno prépare des sites de séparation industrielle par TMB tri mécano-biologique des fermentescibles qui sont compostés. Cependant le refus de tri est de 30 à 66 %, refus mis en ISDND ou incinéré avec un quart mis en enfouissement.

Deux réunions publiques avec diaporama ont été organisées sur ce thème à Saint-Mandrier par l'APE et à Saint-Raphaël par EME.

Trois centres multi filières varois avec méthanisation des déchets fermentescibles devraient voir le jour sauf sur le territoire du Sittomat qui privilégie l'incinération.

3.1.3 Les déballes continuent. Elles concernent des déchets du BTP.

Une victoire juridique a été emportée au Conseil d'Etat par la famille Rebhurn qui a annulé un arrêt de la Cour d'Appel Administrative de Marseille et reconnu les responsabilités de l'Etat, de la commune de Six-Fours propriétaire des déchets et de l'entreprise Massena qui a commis le délit.

3.1.4 Granulats de Someca de la carrière du Revest, lavés et embarqués à La Seyne pour Monaco. Le projet revient en 2018. Une enquête publique demandée par l'UDVN et les CIL de La Seyne avait été ouverte ; en février 2017 pour

2,4 millions de tonnes, aussitôt arrêtée.

Nous avons sollicité en septembre l'ouverture d'une enquête publique pour le projet d'avril 2018 concernant 800 mille tonnes. Le Préfet en a convenu par courrier du 31 octobre.

3.1.5 A noter que FNE-PACA organise le congrès 2018 sur le thème des déchets le 22 novembre 2018 à Marseille. Nous sommes invités à participer à un atelier concernant les déchets du BTP et des déballés.

3.1.6 APVP : L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU REAL MARTIN DU PONT VIEUX A L'ECLUSE DE POURRET a obtenu l'annulation de la dérogation préfectorale pour la réalisation de la voie de contournement Nord de PIERREFEU DU VAR en vue de l'expropriation pour cause d'utilité publique au bénéfice du Département du Var. Le Tribunal a admis qu'il pouvait y avoir « des solutions alternatives plus satisfaisantes sur d'autres tracés possibles, présentant moins d'inconvénients pour la faune et la flore, qui n'ont pas été étudiés ». L'Etat fait appel et les associations sont amenées à poursuivre avec Maître Joseph ANDREANI du Barreau d'AIX en Provence. L'APVP, « Var Inondation Ecologisme », UNALCI et ASA espèrent faire barrage à l'accès au site d'enfouissement des déchets de Roumagayrol tout en préservant les zones naturelles humides. (rapport complet en annexe)

3.1.7 Les Amis de la Terre à Hyères (Mme Jacqueline HERBRETEAU) ont participé à l'enquête publique d PLU, aux réunions sur la Chartre du Parc National de Port Cros, et participation à l'Opération Grand Site, une réunion sur les travaux du Port du Niel à GIENS.

Dans le cadre de leurs activités ils ont réalisés 3 sorties en collaboration avec le Parc National : Sur Porquerolles avec 2 classes de seconde (150 élèves) ; concernant le tri sélectif des déchets et nettoyage des plages et 1 classe de CE1 sur les espèces envahissantes également sur Porquerolles.

3.1.8 Coté PLUs . Nous avons perdu deux recours pour la reconnaissance de la plage de Bonnegrâce à Six-Fours en plage naturelle, jugements qui officialisent le caractère artificiel qui lui a été conféré. L'AFPS, Association pour la Protection des Sites et du Littoral du Brusc et de la Presqu'Ile du Cap Sicié, n'est pas en mesure de faire appel.

3.1.9 L'Association Défense et Protection du Faron (Michel BONJARDINI excusé, Sylvie LAFFARGUE) a associé l'UDVN à 2 actions :

3.1.9.1- Le procès Médiati (8 Mars 2017) : M. Médiati a construit , à partir de 2012, une maison sur un terrain situé en zone Ns du PLU et en site classé vierge de toute construction . Nous nous sommes portés partie civile, bien que sachant , par avance que nous ne pouvions gagner. En effet, seul un PV au titre de l'URBANISME avait été dressé. Le TGI de Toulon a dû s'en tenir à la loi de prescription des 3 ans.

3.1.9.2- Une conférence de presse sur les pentes du Faron le 28 Septembre concernant toutes les infractions (7) commises dans le site classé, bien relayée le 13 Oct dans Var-Matin et le 24 Oct dans La Marseillaise.

3.1.10 L'ADEE Association de Défense de l'Environnement d'Evenos Le Président Mr TUA est représenté par Mr BARBAROUX), est située sur le territoire de Sud Sainte Baume. Le contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif est confiée par DSP à une société privée. Les contrôles ont des périodicités de visite double de celle demandée par la loi, des diagnostics fantaisistes et pénalisant. Un collectif intitulé « Collectif SPANC SSB _ Le juste Prix » n'a pas reçu de réponse de la répression des fraudes, de la chambre régionale des comptes et du défenseur des droits... La DSP arrive à mi-parcours et nous espérons une remise en cause de celle-ci par l'intercommunalité dans les mois à venir.

L'ADEE fait partie du « Collectif Stop LGV sud Sainte Baume » qui a déposé un recours au tribunal administratif de Paris demandant un nouveau débat public, afin que la population puisse donner son avis. Le TA de Paris a rejeté notre requête le 2 mai 2017, en considérant que la décision de la Commission Nationale du Débat Public était suffisamment motivée. Nous avons décidé de faire appel à cette décision, affaire en cours....

3.1.11 L'APNE de Pontévès est absente et me charge de demander qu'il soit envoyé un appel à cotisation en cours d'année sans attendre la veille de l'AG.

3.1.12 MART –Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon (Jean ECOCHARD)

3.1.13 CCRR : Collectif pour le Contrôle des Risques Radioactifs membre de l'UDVN nous fait part régulièrement de ses actions ainsi résumées :

Carences observées dans l'organisation du PPI, plan particulier d'intervention nucléaire, de Toulon lors de la simulation de crise des 17 et 18 novembre 2016. Deux des trois ministères ont déjà fait parvenir leurs réponses, promettant d'initier des mesures correctives probablement traduites en instructions données au Préfet du Var.

3.1.13 L'APE St Mandrier (Pascale BARES excusée, Monique BARNIER, Solange BOTELLA) est en lutte contre un projet de construction en zone humide littorale. Elle exerce son activité sur la presqu'île de St Mandrier, en face de Toulon.

C'est un très petit territoire, en principe entièrement protégé par la loi Littoral, mais très convoité, ce qui l'a trop souvent obligée à mener des actions en justice pour préserver les sites les plus remarquables.

En ce moment, l'APE se mobilise essentiellement sur la révision le nouveau projet de PLU de la commune qui a terminé la phase de concertation et qui sera soumis au Conseil municipal le 27 novembre.

En particulier, l'APE lancé une pétition contre un projet d'urbanisation (OAP de Cépet) sur le vallon littoral de Cavalas, reconnu à la fois comme un espace remarquable et comme une coupure d'urbanisation. Le projet (pour une centaine de logements et des équipements publics) concerne le versant Est du vallon, sur une frange boisée et un ancien parking cédé par la Défense, et enclaverait complètement le fond du vallon dans l'urbanisation.

L'APE remercie vivement l'UDVN83 et les autres associations pour leur soutien, qui a permis à cette pétition de réunir plus de 1000 signatures.

Elle a été remise au Maire de St-Mandrier et au Préfet, mais elle reste toujours d'actualité, car, si le projet a été revu à la baisse dans le nouveau PLU, l'urbanisation du versant est maintenue.

Si vous ne l'avez pas signée, elle est à votre disposition à l'entrée de la salle.

3.1.14 ACTEnergieS à La Seyne sur Mer.

Faute de PCET et de PCAET de TPM, plan climat AIR énergie territorial, ACTEnergieS a d'elle-même estimé les **impacts environnementaux** d'un BHNS, de 2 BHNS ou d'un Tramway.

Il s'avère que la réalisation d'une deuxième ligne BHNS au lieu d'améliorer les impacts environnementaux gagnés lors de la première ligne les diminue ! Un tramway est assurément plus respectueux de l'environnement que deux lignes de BHNS.

L'association a assisté au Forum Energie organisé par l'association « Vallée du Gapeau en transition » qui, comme ACTEnergieS, envisage d'implanter des capteurs photovoltaïques sur des surfaces publiques, en capitaux participatifs.

L'UDVN-FNE-83 agit comme co-requérant ou en intervention ; la fédération d'associations varoises ne peut se permettre de s'engager à la place d'associations locales (sauf exception « départementale » comme la LGV).

L'UDVN est ainsi co-engagée au Tribunal Administratif de Toulon

1) pour l'annulation du PDU, plan de déplacements urbains de TPM et

2) pour l'annulation du maintien de la majoration du versement transport dédié à la réalisation

d'infrastructures de transport. L'enjeu de cette majoration est de 23 M€ l'an, majoration de taxe qui était

dédiée au tramway mais de fait détournée pour l'amélioration du réseau de bus en vue du projet de BHNS. Veuillez remarquer que nous ne sommes pas irresponsables mais logiques. L'annulation du PDU 2015 en revenant au PDU 2005 donnerait droit à TPM de continuer à prélever la taxe versement transports... majorée.. pour un tramway.

3.1.15 Pour terminer, un message de Mme VARET de l'ALN, Association du Levant Naturiste :

Désolée de ne pouvoir être avec vous ce samedi

BRAVO et MERCI pour toutes vos actions !

Excellente AG 2017 et tous nos vœux de réussite pour les années à venir !

3.2 Rapport d'activités Centre Var par Henri BONHOMME et Jean-Paul THYS

Préambule.

Le vice-président, Jean Jacques Vaissière, en raison de son état de santé a suivi à distance, d'une part, les travaux du Conseil d'Administration en lui apportant régulièrement ses réflexions, et d'autre part, a géré certains dossiers en particulier, celui de l'aérodrome de La Mole, toujours préoccupant. Le vice-président remercie tout particulièrement, Henri Bonhomme, Jean Paul Thys, Pierre Dominique Clément et François Remond, Michel Blaise, qui ont assuré, avec compétence et dévouement le suivi des dossiers du Centre Var durant l'année 2017.

3.2.1 – SCoT de l'intercommunalité du Golfe de Saint-Tropez

La révision du SCoT a été prescrite le 10 décembre 2014

Le petit livre blanc a été rédigé au cours de l'année 2015 par les élus, c'est un cahier des charges à l'intention des rédacteurs du SCoT.

L'analyse des résultats de l'application du SCoT de 2006, a été réalisée courant 2016, c'est un état des lieux de ce qui s'est fait durant les 10 ans de vie du SCoT.

Le PADD, Plan de Développement Durable a été réalisé au cours du 1^{er} semestre 2017.

Le Volet Littoral et Maritime du SCoT : les premiers travaux commencés en 2011 ont été interrompus lors de la création de la Communauté de communes le 1^{er} janvier 2013, ont repris au cours du 1^{er} semestre 2017 et viennent d'être finalisés le 21 juin 2017.

Le DOO Document d'Orientations et d'Objectifs. Il fixe les règles du SCoT il est en cours d'élaboration et devrait être terminé durant le 1^{er} trimestre 2018.

Un document hors SCoT

Le PLH, Programme Local d'Habitat : document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques, a été élaboré au cours des années 2016, 2017. Les principales orientations du PLH doivent être déclinées dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT.

Calendrier de validation du SCoT :

Les travaux d'élaboration devraient s'achever durant le 1^{er} trimestre 2018.

Le SCoT sera alors arrêté par vote du Conseil communautaire, avant d'être transmis pour avis aux PPA (Personnes Publiques Associées) : services de l'État, Département, Région, Chambre de d'agriculture, des métiers, du commerce etc..

Une enquête publique sera alors mise en œuvre, suivie d'éventuelles corrections avant l'approbation définitive par le Conseil communautaire et application en 2019.

Nos Conclusions :

Il est prématuré de tirer des conclusions définitives avant l'élaboration du DOO, qui est le document le plus important, puisque lui seul est opposable.

Néanmoins, on peut dire qu'un travail sérieux a été réalisé par le cabinet AUDAT, sous les directives de l'intercommunalité, bien que l'implication des associations de protection de l'environnement, sous l'égide de l'UDVN83 ait été limitée, malgré nos différentes requêtes auprès du Président de l'Intercommunalité.

3.2.2 – Cavalaire - PLU

PLU 2016. Il s'agit de la modification n°1 du PLU de juillet 2013, validée le 14 décembre 2016.

Le Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire a déposé un recours au Tribunal administratif contre cette modification qui multiplie les droits à construire par 2, dans les territoires collinaires d'habitats diffus, essentiellement composés de lotissements, et jusqu'à 6, lorsque l'on se rapproche du centre-ville.

Une révision de ce PLU a été prescrite par délibération le 21 septembre 2017. Le Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire après quelques hésitations a décidé de ne pas déposer de recours contre cette délibération. L'association avait considéré qu'un PLU estimé illégal, ne pouvait pas légalement faire l'objet d'une révision tant qu'il n'avait pas été jugé.

3.2.3 – La Croix Valmer - PLU

En cours de révision avec la participation active de l'Association de Sauvegarde des Sites de La Croix Valmer. La concertation a pris une forme acceptable.

PADD et Rapport de présentation sont achevés, le règlement est en cours de rédaction. À l'issue de ce dernier volet, l'association pourra se prononcer quant à la qualité de ce PLU.

3.2.4 - Le Rayol Canadel - PLU qui fait suite au POS

Plusieurs recours, dont celui de l'UDVN-FNE 83, ont été déposés au TA en début d'année 2016.

Pour mémoire les points critiqués sont la ZAC de la Tessonnière et des Arums déclarée

« Remarquable, inconstructible » par le Conseil d'État, que le PLU destine en partie à l'urbanisation, et le petit port du Canadel, qui lui aussi est victime d'un accroissement de l'urbanisation.

La clôture d'instruction vient d'être prononcée pour le 5 décembre 2017. Nous avons un mémoire en réplique à déposer avant cette date.

3.2.5 – Sainte Maxime - PLU

Le premier PLU qui succède au POS a été approuvé par délibération le 24 mars 2017.

Doté de nombreuses remarques ayant pour origine, l'enquête publique, la préfecture avec l'appui du TA, et « l'Association de Défense et de Protection du Littoral et du Site de Ste-Maxime », le maire a pris l'option de lancer le même jour une révision de ce PLU fraîchement approuvé.

Comme pour beaucoup de communes, ce nouveau PLU propose une importante densification : droits à construire augmentés de 100 % dans les zonages sensibles ou périphériques.

L'Association de Défense et de Protection du Littoral et du Site de Ste-Maxime a pris la décision de ne pas déposer un recours contentieux pour faire suite à son recours gracieux, rejeté par le maire. Tous les autres recours gracieux déposés par des particuliers et des ASL de copropriétés ont subi le même sort.

D'autre part, une ASL a engagé un référé pour l'annulation du PLU, qui a été rejeté par le TA.

En réunion publique, le Maire s'est engagé à apporter un certain nombre de rectificatifs à son PLU lors de sa révision, afin de satisfaire aux demandes de ses concitoyens et de l'association locale. Propos confirmés par courrier à l'association, pour qu'elle participe à toutes les étapes de la révision du PLU.

3.2.6 – Cogolin – Projet du YOTEL

L'association Sauvons le Yotel, soutenue par l'UDVN-FNE83, a déposé 2 recours gracieux et 2 recours contentieux à l'encontre de délibérations municipales qui ouvrent la voie à une urbanisation massive (1200 logements) du site de 13 ha, magnifiquement arboré, situé en fond de golfe de Saint-Tropez, jusqu'alors destiné à de l'activité et de l'hébergement de loisir.

Les délibérations attaquées concernent la vente de ce territoire à la COGEDIM, sans appel d'offres, et la modification du PLU qui ouvre de nouveaux droits à construire.

Nous notons une vive réaction de la DREAL.

Les permis de construire attendus début décembre, seront regardés attentivement, et devraient faire l'objet du même traitement que les délibérations précédemment évoquées.

3.2.7 – Ramatuelle – Dossier de l'Oumède

La société SNC LOUMED, a obtenu le 9 juin 2016, un permis de construire concernant une démolition partielle d'une villa, accompagnée de la suppression de 13 arbres de hautes tiges, et de la construction d'une partie complémentaire, pour une surface de plancher de 249 m²,

Or, nous observons la réalisation de travaux gigantesques, sans commune mesure avec ce qui est autorisé par le permis de construire :

- Abattage de plus de 100 arbres de très grand gabarit. - Démolition complète de la construction existante.
- Excavation et évacuation d'un volume important de terre, non autorisées par le permis de construire.
- Réalisation d'une tranchée, non autorisée par le permis de construire, latéralement au terrain.

L'UDVN-FNE 83 qui souhaitait se constituer partie civile, dans ce dossier initié par la Mairie de Ramatuelle, finalement a transmis toutes les pièces à FNE PACA qui se chargera de cette démarche.

3.2.8 – La Môle – Révision du PLU

La révision générale du PLU est en cours.

La Commune a connu une forte progression de sa population passant de 620 habitants en 1990 à 1400 en 2017.

En conséquence, les opérations foncières et immobilières importantes sont stoppées.

Par rapport au PLU de 2005, le nouveau PLU est guidé par un souci de développement apaisé, dans une gestion communale « *en bon père de famille* ».

Nous avons relevé quelques principes clé de cette révision :

- Préservations des espaces agricoles, en limitant les mitages;
- Développement raisonné de l'artisanat dans la zone St Exupéry ;
- Conforter le centre du village ;
- Adapter la station d'épuration en ciblant une capacité de 2200 équivalents habitants ;
- Maintenir la zone aéroportuaire dans son fonctionnement actuel
- Préserver et valoriser la biodiversité en respectant les grands espaces remarquables de la Commune.

La Commune confirme les objectifs fixés en facilitant l'acquisition, par le Conservatoire du Littoral et le Communauté des Communes, de la propriété de la Patronne (92 ha, dont 80 ha de collines boisées et 12 ha de prairies). Ainsi, ce site exceptionnel pour la biodiversité sera définitivement protégé, hors de portée de toute spéculation foncière et immobilière.

3.2.9 – La Mole – Aérodrome

Nos représentants – Henri Bonhomme et Jean Paul Thys – ont été très actifs dans les réunions de la CCE (Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de La Mole) qui a examiné et approuvé en particulier :

- Le PEB - Plan d'exposition au bruit
- La Charte d'engagement pour l'environnement.
- Le P.P.F - Point de Passage frontalier

3.2.9.1 – PEB Plan d'exposition au bruit

C'est document d'urbanisme opposable aux tiers s'impose au Plan local d'urbanisme. Il organise l'urbanisation proche de l'aérodrome en limitant les nuisances pour les riverains.

Il prescrit, en particulier, des restrictions d'urbanisation pour la construction à usage d'habitation, avec un principe général visant à ne pas accroître la capacité d'accueil des habitants exposés aux nuisances.

Il fixe aussi la limitation des mouvements des aéronefs : à court terme 8500 mouvements/an, et à long terme (2024) 10 000 mouvements/an.

Le dialogue a permis un accord sur le critère des zones à inconfort décroissant qui concerneront les futurs Permis de construire.

Au cours du 4^{ème} trimestre 2017, le PEB a été soumis à enquête publique et sera approuvé par arrêté préfectoral au cours du 1^{er} trimestre 2018.

Nos Associations ont participé très activement à la préparation de ce document très important pour la qualité de vie des riverains de l'aérodrome.

3.2.9.2 – Charte d'engagements pour l'environnement.

Jean Jacques Vaissière, à l'initiative de la demande d'élaboration d'une Charte pour l'environnement, conformément à la circulaire du Ministère des Transports, du 06/12/2005, relative à la maîtrise des nuisances sonores – lors de la CCE du 6 octobre 2016, a étroitement collaboré avec les services de l'aérodrome à l'établissement du projet soumis à la CCE du 20 juin 2017, en imposant des engagements importants, et en particulier :

- Maintien de l'aérodrome dans ses limites physiques actuelles.
- Maintien en l'état du lit de la rivière avec protection de sa ripisylve.
- Maintien de la bande revêtue dans ses dimensions actuelles.
- Plan triennal d'égagement, conformément au Plan des servitudes aéronautiques (PSA), publié en juillet 1991, avec pour objectifs de maintenir les paysages boisés, des haies, des berges de la rivière et des ruisseaux du site.
- Limitation des nuisances sonores, en limitant le trafic à 10 000 mouvements totaux par an, à l'horizon 2024.
- Contrôles périodiques de la qualité de l'air (Air PACA) et limitation des émissions polluantes.
- Traitement des eaux de ruissellement de la piste (prévention pollution de sols et des eaux).
- Préservation de la biodiversité ; étude complète et globale de la biodiversité du site.
- Action de sensibilisation, d'information et de contrôles – importants et complets – communiqués tous les ans.

Les représentants des Associations (Henri Bonhomme – Jean Paul Thys) ont participé activement à l'approbation de ce document lors de la CCE du 20 juin 2017.

Cette Charte d'engagements permettra un dialogue de qualité et des relations apaisées avec les riverains, les Associations, et les Élus des collectivités locales.

Nous pouvons être satisfaits d'avoir participé activement à la préparation et à la rédaction de ce document, particulièrement important pour les relations avec l'aérodrome, dans l'avenir.

Nous restons toujours très vigilants et attentifs à la protection du site « remarquable » de la Vallée de La Mole et à la protection de ses habitants.

« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré » et respectueux de la santé »

Art. 1er de la Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005.

3.2.9.3 – PPF – Point de passage frontalier

Depuis septembre 2016 (J.O 29/10/2016) les services de l'Etat ont supprimé le « Point de passage frontalier » de l'aéroport qui lui permettait d'accueillir les appareils en provenance ou à destination des pays autres que ceux de l'espace SCHENGEN.

Cette autorisation a été rétablie – temporairement – pour la saison estivale de 2017 (juin à septembre) et les services de l'Etat ont à nouveau signifié à l'aéroport la fermeture de ce point de passage frontalier.

La direction de l'aéroport conteste cette décision « *qui pénaliserait l'économie touristique du Golfe de Saint-Tropez* ».

Il est bon de préciser que le trafic des avions hors espaces SCHENGEN représente 250 à 300 mouvements par an et 30% du chiffre d'affaires de l'aéroport, d'après le gestionnaire.

Néanmoins, il faut aussi préciser, aussi, que 99% du trafic hors SCHENGEN se concentre sur la période de juin à septembre, période durant laquelle une autorisation temporaire avait été rétablie.

3.2.10 – Golfe de Saint-Tropez – Hélicoptères / observatoires 2017 / Héliport en mer

3.2.10.1 – Observatoires saison 2017

Après des années de progrès en dents de scie, cette dernière saison a été marquée par une orientation intéressante qui devrait conduire à comptabiliser :

- 804 mouvements/an sur les 68 hélisurfaces privées ;
- 6210 mouvements/an sur les hélisurfaces responsables.

Depuis plusieurs années nos Associations réclamaient cette orientation

Nous avons quand même exprimé nos remarques et notre position :

« Malgré la limitation des mouvements autorisés et les contrôles effectués par les services de l'Etat (GTA) le niveau des nuisances sonores et de la pollution est trop élevé et injustifié. Les mouvements des hélicoptères sont trop importants et imposent à la population du Golfe de Saint-Tropez une situation anormale ».

3.2.10.2 – Héliport en mer

Depuis 20 ans, nous avons régulièrement affirmé que ce projet serait compliqué à mettre en œuvre et qu'il n'apporterait qu'une solution partielle aux problèmes actuels des nuisances sonores et de la pollution, si les nombreuses hélisurfaces privées restaient en activité.

Au printemps 2017, le Sous Préfet de Draguignan - Monsieur P. Portal, a pris acte de l'avis défavorable émis par la majorité des Elus de la Communauté des Communes du Golfe de Saint-Tropez sur le projet en cours d'études depuis plusieurs années.

Nous continuerons à suivre ce dossier très préoccupant pour toutes les populations du Golfe de Saint-Tropez, qu'elles soient, sédentaires et/ou saisonnières.

3.2.11 – Gassin – Terrain de la DCNS

Les 9 ha de terrain occupés par la **Direction des Constructions Navales et de Services**, situés en bord de mer, au fond du golfe de Saint-Tropez sont convoités par des acquéreurs privés, prêts à se lancer dans d'importants projets immobiliers.

La Mairie de Gassin et l'Intercommunalité ont le vif désir de ne pas se laisser déposséder de ce prestigieux territoire.

- Mais comment trouver 38 millions d'euros ?

Les élus sont particulièrement peu loquaces sur ce sujet : « *des discussions sont en cours* » refrain que l'on entend depuis 1 an.

3.3- Monsieur Patrick Laffitte, vice président pour l'est varois

Préambule:

Nous rendons hommage à Charles PREGNON Président de l'association de Trans en Provence qui nous a quitté. Outre son action locale, il nous représentait dans plusieurs commissions du Haut Var.

3.3.1 Dossiers

-Les Veyssieres à St Raphaël

Il semblerait après les Etude environnementale complémentaire qu'il n'y ait plus de projet en cours, (nous restons vigilants).

-Projets immobiliers à Fréjus,

sur la Base Nature, la place de la poste, la place de St Aygulf,

la commune de Fréjus cherche a implanter un complexe hotelier ce qui a provoqué une levée de bouclier et la constitution d'un collectif de défense

-ECOPOLE

Implantation d'une installation d'enrobage et de béton dans le pole BTP, sur des terrains qui avait par ailleurs fait l'objet d'une déballe.

Proposition d'un mémoire en appui de l'Association Fréjus Nord-Ouest qui a fait appel des autorisations préfectorales

Velléité d'implantation de la Déchèterie et des services techniques municipaux situés sur la Base Nature dans la vallée du Reyran

Constitution d'un collectif qui s'est opposé aux projets dont fait partie EME

Modification du PLU de Fréjus (sous surveillance) et adoption du SCOT

-Déballes

***Capitou cf Ecopole**

***Domaine d'Estelle à St Raphaël ex domaine Schumacher.**

Norias de camions signalées,, mais non observées malgré des travaux visibles sur GOOGLE EARTH.

Le site est fermé et inaccessible

***Déballe** signalée à Fréjus entre la zone humide des Esclapes , La palud et les Vernedes, intégrée dans les travaux du PAPI.

*Remblaiement qui nous a été signalé concernant une parcelle à Puget/Argens près d'un élevage de chevaux.
Localisation insuffisante

***Conseil Maritime de Façade**

Lors du Forum Programme Aménagement Côtier du VAR à St Raphaël, nous avons appris que les implantations aquacoles envisagées lors de l'élaboration du Schéma Régional de Développement de l'aquaculture dans des zones maritimes protégées avaient été abandonnées. A confirmer

***COPIL FNE PACA sur le bénévolat**

Pour la mise en place d'une procédure d'accueil des Bénévoles

3.3.2 Participations

Nous avons participés :

***PCET Fréjus**

***PAC VAR St Raphaël et Hyères**

***Journées Mondiale des Zones Humides en février aux étangs de Villepey zone RAMSAR**

*Nettoyage aux Etangs de Villepey lors des Initiative océane avec Surfrider et à des opérations de nettoyage au DRAMONT et sur la plage du débarquement

*au Conseil Economique Social et Culturel de Port Cros

*à la charte forestière du grand Esterel, signature de la Charte

*à la CSE de la carrière du grand Caous à St Raphaël la prochaine ayant lieu en décembre

*à celle de la plateforme de recyclage d'Esterel granulats classée ISO 14001 : recyclage de matériaux du BTP très bien intégrée qui produit des produits de qualité dont du sable et des briques de terre crue

*à divers Copils Natura2000 dont Bas Argens et Esterel,

*A diverses AG d'associations adhérentes ou amies

*aux CLI ITER et Cadarache etc...

*Commission Culture Marines de PACA

*participation à l'action de distribution de l'application NOSTERPACA à la gare de St Raphaël

*novembre Commission géographique Littoral PACA Durance à Aix

***Défi des puffins à Cavalaire non participation suite au non renouvellement des contrats emplois aidés**

*Prochaine Echéance : Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Réseau inter associatif

Nous avons participé aux instances FNE PACA , notamment à plusieurs rencontres dans le cadre des **Réunions Lien Fédéral**.

Nous avons continué avec TDVN à faire de la sensibilisation et de l'éducation à l'Environnement. Dans le cadre de nos prospections, nous rencontrons d'autres associations et leur faisons connaître le réseau pour essayer de les y faire adhérer.

- **Bientôt**

PLANETE CAVEM au théâtre du forum à Fréjus

2eme forum de l'environnement et du DD le 8 décembre à partir de 17h30

Animé par le journaliste Roland PERSIA, dédiée au réchauffement climatique

Conférence de Jean JOUZEL du GIEC et projection d' "*Une Suite qui dérange, le temps de l'action*" avec Al Gore

*Intégration NAT 2000 Esterel , embouchure et plaine alluviale de l' ARGENS jusqu'au rocher de ROQUEBRUNE dans un seul svc TVB au niveau CAVEM

Question diverses:

Outre les agréments, plusieurs associations sont en difficulté du fait du non renouvellement des cadres, du manque de bénévoles, des restrictions de subvention et pour celles qui ont des employés de la suppression des emplois aidés!

Comment les aider: mutualisation des moyens, partage des connaissances et des personnes ressources = mise en réseau.

Rechercher des bénévoles et arriver à les intégrer = internet et chemin ou modalités d'intégrations

Financement participatif et appel aux dons: en cours

10 - Questions générales

10 1 – Agrément protection de l'Environnement

Trois associations adhérentes de l'UDVN83 avaient obtenu l'agrément par le Tribunal Administratif de Toulon, alors que le préfet avait rejeté leur demande. Il s'agit des associations de Trans-en-Provence, La Croix Valmer et Cavalaire-sur-Mer.

Le ministère, (Ségolène Royal) a déposé des recours à la Cour Administrative d'Appel de Marseille, qui a annulé les 3 agréments délivrés par le TA. L'argument évoqué est que l'agrément ne peut concerner que les associations dont **les actions** se déroulent sur une partie significative du département. Nous pourrions rappeler :

Article R141-3 code de l'environnement

- Modifié par [Décret n°2011-832 du 12 juillet 2011 - art. 1](#)

L'agrément est délivré dans un cadre départemental, régional ou national pour une durée de cinq ans renouvelable.

Le cadre territorial dans lequel l'agrément est délivré est fonction du champ géographique où l'association exerce **effectivement** son activité statutaire, sans que cette activité recouvre nécessairement l'ensemble du cadre territorial pour lequel l'association sollicite l'agrément.

10 2 – Dossier Cadarache ITER

Ce dossier très important et très sensible est suivi régulièrement par Jean Paul Thys.

35 pays participent à ce projet et 3500 personnes construisent sur ce site un des plus ambitieux projet de l'humanité : << **Reproduire sur Terre, l'énergie fabriquée par le soleil** >>

En décembre dernier, une étape essentielle a été franchie en réalisant le premier plasma.

Le programme ITER se déroule normalement.

La phase de construction et d'assemblage du TOKAMAK se déroulera jusqu'à l'horizon

4.- Approbation des rapports ci-dessus et quitus

Le Rapport d'activités présenté par le président et les vice-présidents *est voté à la majorité absolue (unanimité) des présents et représentés.* :

5.- Rapport financier présenté par le trésorier, Monsieur Pierre Dominique Clément

Le rapport financier figure à la page 13. Il Le rapport financier est adopté à **la majorité absolue** (unanimité) des présents et représentés

L'Assemblée Générale donne quitus au rapport financier de Monsieur Pierre Dominique Clément.

6.- Renouvellement du Conseil d'Administration

Les statuts prévoient un nombre d'administrateurs compris entre 12 et 24.

Actuellement l'effectif total est de 20 (6 administratrices et 14 administrateurs)

Administratrice et Administrateurs composant le tiers sortant à l'AG :

Madame Nicole TRONCHE.

Messieurs Michel BARBAROUX, Michel BLAISE, Michel DANIEL, Ramon LOPEZ, Georges MARTINOT,

Les sortants sont invités à faire savoir auprès du Bureau s'ils se représentent. Ils peuvent cependant annoncer leur candidature lors de l'Assemblée générale elle-même.

(Pour mémoire nombres administrateurs élus ou réélus en 2011 : 7 – 2012 : 7 – 2013 : 9 – 2014 : 7 – 2015 : 7 – 2016 : 8)

Il est annoncé à l'assistance la démission du conseil d'administration de Monsieur Jean- Jacques VAISSIERE, vice président « Centre Var »

Candidature à un premier mandat : Monsieur Charles INGBERG s'est déclaré depuis l'envoi de la convocation à l'AG.

Lors de la séance, l'appel à candidature du président à l'assistance de l'assemblée générale est entendu : Madame Françoise OLLIVIER et Monsieur Franck RIVES se portent candidat

Madame Nicole TRONCHE, administratrice du tiers sortant à l'AG et présidente d'honneur de l'UDVN83, ne s'est pas manifestée depuis l'envoi de la convocation de l'AG. Elle est donc présumée ne voulant pas se représenter.

Les administrateurs sortants souhaitant se représenter sont : Messieurs Michel BARBAROUX, Michel BLAISE, Michel DANIEL, Ramon LOPEZ, Georges MARTINOT,

1- Résultat du vote du tiers renouvelé lors de la présente assemblée générale

SONT ELU(E)S OU REELU(E)S

Noms Prénoms des sortants ou nouveaux candidats 2017	Elu(e) pour la première fois	Réélu(e)
Michel BARBAROUX		X
Michel BLAISE		X
Michel DANIEL		X
Ramon LOPEZ		X
Georges MARTINOT		X
Françoise OLLIVIER	X	
Charles INGBERG	X	
Franck RIVES	X	

Ils sont tous élus ou réélus à la majorité absolue (unanimité)

2- 1 Pour rappel : les administrateurs ou administratrices dont les mandats ont commencé ou reconduit et toujours en exercice sont

Tiers entrant ou renouvelé 2015	Tiers entrant ou renouvelé 2016
Martine LAFONTAINE	Monique BARNIER-ESCARTEFIGUE
Johanna REBHUN	Anne-Laure DENANS
Solange BOTELLA	Pierre-Dominique CLEMENT
Jean Louis ANNIBAL	Alain GRANGEON
Patrick LAFFITTE	Dominique ROGOWICZ
Michel PIERRE	Jean-Paul THYS

L'assistance remercie chaleureusement l'administratrice et les administrateurs quittant le Conseil d'administration pour leurs travaux au profit de l'UDVN-FNE83 et souhaite la bienvenue à l'administratrice et aux deux administrateurs entrants.

Notre président Ramon Lopez, qui a exercé son mandat durant 5 ans, s'apprête à quitter la région, et en conséquence ne s'est pas représenté à ce poste de responsabilité.

Nous le voyons partir avec beaucoup de regrets. Il avait repris les rênes de l'UDVN 83 à une période où nous manquions d'un chef, et il a su avec compétence, expérience, esprit de synthèse, assumer remarquablement cette mission.

Il est proposé à l'assistance de décerner à Ramon Lopez, le titre de président d'honneur.

L'assistance confère à la majorité absolue (unanimité), le titre de président d'honneur de l'UDVN-FN83.à Ramon Lopez.

Merci Ramon, nous te devons beaucoup, nous aurons, même à distance, encore besoin de toi.

7 Fixation du montant de la cotisation pour l'année 2019 :

Bien que les frais de fonctionnement de l'association soient maîtrisés, il est nécessaire de maintenir notre capacité financière et, par là, notre capacité d'action, le Conseil propose à l'assemblée de maintenir un tarif modéré des cotisations pour 2019. Le CA propose de ne pas modifier le barème. L'assemblée générale peut décider d'augmenter les taux selon l'effectif de l'association affiliée à l'UDVN-FNE 83.

Barème de la cotisation années 2019

Situation	Rappel montant 2017	Rappel montant 2018	Taux 2019 proposé
Association de 2 à 29 adhérents	55,00 Euros	55,00 Euros	55,00 Euros
Association de 30 à 49 adhérents	80,00 Euros	80,00 Euros	80,00 Euros
Association de 50 à 69 adhérents	110,00 Euros	110,00 Euros	110,00 Euros
Association de 70 à 99 adhérents	135,00 Euros	135,00 Euros	135,00 Euros
Association de 100 à 149 adhérents	160,00 Euros	160,00 Euros	160,00 Euros
Association de 150 à 199 adhérents	185,00 Euros	185,00 Euros	185,00 Euros
Association dépassant 200 adhérents	210,00 Euros	210,00 Euros	210,00 Euros
Adhésion individuelle	30,00 Euros	30,00 Euros	30,00 Euros

Ce nouveau tableau du tarif des cotisations de l'UDVN83 est mis au vote).

Les associations présentes et représentées à l'AG adoptent à **la majorité absolue (unanimité)**.
les taux de la cotisation pour 2019.

8)- point de situation.

Renouvellement des agréments de l'UDVN-FNE83

- Les dossiers ont été déposés à la DDTM du Var pour le renouvellement des agréments « protection de l'environnement » et « de participation au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives » respectivement les 24 juillet 2017 et 5 octobre 2017.

L'instruction dure au moins 6 mois.

9 - Questions générales

9 1 – Agrément protection de l'Environnement

Ramon Lopez, président sortant

Association régie par la loi de 1901 – Agréée Protection de l'Environnement

Michel Daniel, secrétaire général

Siège Social : 1571, Chemin de Terrimas 83260 La Crau

Henri Bonhomme, président entrant

Trois associations adhérentes de l'UDVN83 avaient obtenu l'agrément par le Tribunal Administratif de Toulon, alors que le préfet avait rejeté leur demande. Il s'agit des associations de Trans-en-Provence, La Croix Valmer et Cavalaire-sur-Mer.

Le ministère, (Ségolène Royal) a déposé des recours à la Cour Administrative d'Appel de Marseille, qui a annulé les 3 agréments délivrés par le TA. L'argument évoqué est que l'agrément ne peut concerner que les associations dont **les actions** se déroulent sur une partie significative du département. Nous pourrions rappeler :

Article R141-3 code de l'environnement

- Modifié par [Décret n°2011-832 du 12 juillet 2011 - art. 1](#)

L'agrément est délivré dans un cadre départemental, régional ou national pour une durée de cinq ans renouvelable.

*Le cadre territorial dans lequel l'agrément est délivré est fonction du champ géographique où l'association exerce **effectivement** son activité statutaire, sans que cette activité recouvre nécessairement l'ensemble du cadre territorial pour lequel l'association sollicite l'agrément.*

9.2 – Dossier Cadarache ITER

Ce dossier très important et très sensible est suivi régulièrement par Jean Paul Thys.

35 pays participent à ce projet et 3500 personnes construisent sur ce site un des plus ambitieux projet de l'humanité : << **Reproduire sur Terre, l'énergie fabriquée par le soleil** >>

En décembre dernier, une étape essentielle a été franchie en réalisant le premier plasma.

Le programme ITER se déroule normalement.

La phase de construction et d'assemblage du TOKAMAK se déroulera jusqu'à l'horizon 2025.

10- Questions diverses.

- Agrément « Protection de l'environnement » : toutes les associations adhérentes ont été dépossédées.
- Nouvel acronyme **UDVN-FNE 83** définitivement adopté, site web mis à jour, mais adresse mail : info@udvn83.fr et adresse du site web : <http://www.udvn83.fr>, pour le moment inchangées.

A l'issue de l'assemblée, le Conseil d'Administration renouvelé se réunira pour élire le Bureau parmi ses membres.

Annexe

BILAN FINANCIER UDVN83 – 2016**PRODUITS**

Nature	Intitulé	Montant
Solde créditeur	Report du 30/11/2015	14 887,82
Cotisations et dons		2 990,00
Intérêts bancaires	2016	95,40
Produits 2016		3 085,40
Total DISPONIBLE	2016	17 973,22

CHARGES

Nature	Intitulé	Montant
Salaire Evelyne Boyer	Du 01/12/15 au 30/11/2016	1 654,80
Urssaf	2016	1 331,00
Cotisation FNE-PACA		100,00
Honoraires d'avocats		4 806,08
Frais bancaires		67,12
Assurance		107,06
Trésor/taxes		800,00
Papeterie, affranchissement, fleurs, divers		204,23
Total 2016	Charges de l'exercice	9 070,29

Déficit de l'exercice	- 5 984,89
------------------------------	-------------------

Solde créditeur au 30/11/2016	8 902,93
--------------------------------------	-----------------

Compte courant	402,93
Compte livret	8 500,00
Compte créditeur au 30/11/2016	8 902,93